



## Toutes et tous dans l'action LE 8 MARS !



*Depuis quelques mois de nombreuses mobilisations féministes se sont construites dans le monde, dont la plus récente est la marche des femmes aux Etats-Unis qui a réuni des millions de manifestant.es ; mais aussi la grève des femmes en Islande en octobre ou celle des polonaises pour le maintien des droits à l'avortement. Le 8 mars 2017 sera une journée internationale de lutte pour les droits des femmes avec des actions partout dans le monde.*

En France, malgré de nombreuses lois, malgré des décennies de combat, les femmes ne sont toujours pas considérées comme les égales des hommes dans les faits. En réalité, ici et ailleurs, les femmes doivent toujours se battre contre diverses formes de domination à tous les niveaux : travail, salaire, vie publique, vie privée, violences conjugales...

Dans la fonction publique, les textes ministériels et les grilles sont censés garantir l'égalité de rémunération et de carrière pour toutes et tous... ce n'est pas le cas !

Malgré la signature d'un protocole d'accord sur l'égalité professionnelle en 2013, les derniers rapports annuels dans la Fonction publique confirment l'existence des inégalités, dans notre ministère l'écart de salaire moyen entre les femmes et les hommes est de 8% environ.

Les facteurs sont multiples :

- Des écarts de rémunérations, à niveau de diplôme équivalent, entre les filières les plus féminisées et celles plus paritaires, par exemple, les professeur.es des écoles (80% de femmes) gagnent en moyenne 13% de moins que les enseignant.es du Second degré. Des écarts de rémunération inter catégorielles et des discriminations salariales très importantes pour les personnels administratif composé.es à 83 % de femmes toutes catégories confondues. Mais avec une sur représentation des femmes de 92% parmi les personnels de catégorie C contre 58,8 % pour les personnels de catégorie A.
- Une sous-représentation des femmes aux postes d'encadrement : direction d'établissement ou de services
- Une évolution et un déroulement de carrière ralentis (retards de promotion liés à la maternité, temps partiel, écarts d'accès aux primes, aux heures supplémentaires...)
- Une précarité importante pour les femmes : la majorité des non titulaires est composée de femmes (AESH, CUI, CDD,...)
- Des inégalités de pensions.

**L'égalité ne doit plus être une suite de déclarations d'intention,  
c'est une exigence de l'ensemble des salarié.es et des agent.es publics.**

**Les organisations FERC CGT et SUD Education appellent les personnels à se mobiliser le 8 mars en faisant grève, en participant aux : réunions d'informations syndicales, actions diverses, manifestations. Des préavis de grève ont été déposés au niveau national**